Inadvertances grammaticales

Autor(en): **Longchamp, F.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **55 (1926)**

Heft 6

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1041004

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Et pourtant, en se basant sur les enquêtes faites et dont nous avons parlé rapidement, l'amélioration des logements et la création de terrains de jeux pour les enfants a pour résultat une diminution considérable de la criminalité, aussi bien pour les adultes que pour les enfants. N'est-ce pas là un précieux gage d'amélioration future des populations urbaines ? L'enfant criminel est trop souvent une victime des circonstances ; ses actes sont la conséquence de son triste milieu. Il semble même parfois que tout concourt à sa déchéance, tandis qu'en réalité, il aspire seulement et de toutes ses forces à plus d'air, plus de lumière et plus de joie.

La santé physique et morale des enfants doit intéresser non seulement les médecins, mais aussi les autorités et toutes les personnes que le matérialisme actuel n'a pas contaminées et qui sont encore susceptibles de se dévouer pour l'amélioration de l'existence de leurs semblables. Songeons à ces malheureux enfants entraînés bien souvent, malgré eux, à la criminalité ; venons-leur en aide dans la mesure de nos moyens et efforçons-nous de les préserver d'une dégradante déchéance. Tous les efforts tentés dans ce but sont à soutenir et à encourager pour le plus grand bien des générations à venir. »

Dr Eug. Mayor.

INADVERTANCES GRAMMATICALES

Avouons, à notre confusion, que nous parlons souvent mal et moins bien que nous écrivons.

L'art, si français, de la conversation se perd. Le beau langage, qui fut l'agrément et l'honneur des salons des XVIIme et XVIIIme siècles, a de moins en moins d'adeptes, et le sens, si lentement éduqué de notre langue, va s'altérant de jour en jour.

Que la faute — comme on le prétend — en soit aux « affairistes », aux « sportifs » ou encore à l'influence, ancienne ou récente, du voisinage germanique, cela importe peu et ne change rien à ce fait regrettable.

Avant donc que le mal s'aggrave, il faut essayer de l'enrayer. Et dans la foule des innombrables incorrections propres à nos concitoyens, voire à nos aimables concitoyennes, nous allons choisir les plus choquantes que nous ferons suivre d'une rectification, grammaticale ou logique, dont, à l'occasion, chacun de nous pourra tirer profit.

— Ainsi, Madame, ne dites pas à votre amie : « La robe que je me suis *faite* faire », car le participe *fait*, suivi d'un infinitif, est toujours *invariable*. Et puis, ne vous prévalez pas d'être *excessivement* heureuse, quand il suffit à votre bonheur de l'être *extrêmement*. Si l'on vous annonce que Monsieur Pateaud *a marié* Mademoiselle Tringelette, remplacez, dans votre réponse, *marier* par *épouser*.

— Oh ! s'écrie votre voisine, cette pâte à polir est excellente, je *la sers* toujours à la maison. Soyez, s'il vous convient, du même avis, mais dites alors : « En effet, j'ai la même et *l'emploie* (ou je *m'en sers*) très souvent. »

Croyez-vous que : je n'ai *vu personne*, n'est pas plus correct que je n'ai *personne vu ?*

Demandez au pharmacien *de l'iode* et non *du iode* et ne prenez pas *une acide* (substantif *masculin* et non *féminin*) pour un liniment.

Enfin, n'oubliez pas que l'expression : les choses *que je me rappelle*, ne saurait être remplacée par : les choses *dont je me souviens*.

Et, comme nous y incite Vinet en disant : « Le respect de la langue est presque de la morale », efforçons-nous alors de bien parler et si nous y parvenons, nous nous en féliciterons comme d'un plaisir perdu et retrouvé.

(*Gazette de Lausanne.*) F. LONGCHAMP.

Question mise à l'étude

Le Comité de la Société fribourgeoise d'éducation a décidé de proposer la mise à l'étude de la question suivante, en vue de la prochaine réunion de la Société, qui aura lieu en 1927, dans le district de la Singine :

Ce que doit et peut l'instituteur catholique pour l'instruction religieuse de ses élèves : 1° en ce qui concerne l'enseignement du catéchisme ; 2° en ce qui concerne l'enseignement de l'histoire sainte et de l'histoire de l'Eglise ; 3° en ce qui touche la liturgie, les prières, les cantiques et les chants religieux.

Des renseignements complémentaires seront communiqués dans notre prochain numéro.

Le rédacteur du *Bulletin* s'y permettra de fixer quelques points de repère qui pourront orienter les réflexions.

Pro Juventute

Le Secrétariat général de l'Association *Pro Juventute* a dressé le catalogue de sa bibliothèque qui contient de nombreux ouvrages concernant la prévoyance sociale et les multiples œuvres et initiatives en faveur de la jeunesse. Elle intéresse donc, au premier chef, les membres du corps enseignant.

Ce catalogue et son premier supplément sont déposés à la *Bibliothèque cantonale et universitaire*, à Fribourg, où ils peuvent être consultés.

La Direction de la Bibliothèque cantonale et universitaire.

SOCIÉTÉ DES INSTITUTRICES

Réunions mensuelles. — *A Fribourg :* Jeudi, 15 avril, à 2 h. ½, à la Villa Miséricorde.

A Romont : Jeudi, 29 avril, à 2 h. ½, à l'Ecole ménagère.

Il n'y aura pas de réunion à Bulle, en avril.